

	DOC. – N°	CAPSE-2014-2490-02-CdC-SSI rev 0
	TYPE	Cahier des charges fonctionnel SSI
Objet	CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL SSI	
Destinataire(s)	SOCALOG, EST, CABINET CAYROL, BIOTOP, SIGMA, GTI, CIEL, ABAC INGENIEURIE, SOCOTEC	
Titre	Cahier des charges fonctionnel SSI Entrepôt n°2 6000m² ZAC PANDA SOCALOG	

0	06/06/2014	BORNIER Mathieu	Création document
Révision	Date	Rédaction	Commentaires

	DOC – N°	CAPSE-2014-2490-02-CdC-SSI rev 0
	TYPE	CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL SSI
Titre	Entrepôt n°2 6000m² - ZAC PANDA - SOCIALOG	

SOMMAIRE

0	GLOSSAIRE	3
1	GENERALITES ET CLASSEMENT	5
1.1	OBJET DU PRESENT DOSSIER	5
1.2	CLASSEMENT	5
1.3	NORMES APPLICABLES	5
2	CATEGORIE DU SSI.....	6
3	ORGANISATION DES ZONES DE DETECTION ET DE MISE EN SECURITE.....	6
3.1	ZONES DE MISE EN SECURITE	6
3.2	ZONES DE DETECTION	6
3.3	CORRELATION ZS ET ZD	7
4	CONSTITUANT DU SSI ET POSITIONNEMENT DES MATERIELS CENTRAUX ET DEPORTES EVENTUELS	7
4.1	GENERALITES	7
4.2	SYSTEME DE DETECTION INCENDIE	8
4.2.1	<i>Détection automatique</i>	8
4.2.2	<i>Détection manuelle</i>	9
4.2.3	<i>Indication de zone</i>	9
4.3	SYSTEME DE MISE EN SECURITE INCENDIE	9
4.3.1	<i>Fonction évacuation</i>	9
4.3.1.1	Dispositifs sonores.....	9
4.3.1.2	Alarme exploitant	9
4.3.2	<i>Fonction compartimentage</i>	10
4.3.2.1	Portes coulissantes à fermeture automatique	10
5	PARTICULARITE DESENFUMAGE	10
6	DOSSIER D'IDENTITE SSI	10
7	PROCEDURE DE RECEPTION TECHNIQUE DU SSI.....	12
8	ANNEXES	13
8.1	EXTRAIT REFERENTIEL APSAD R17	13
8.2	LISTE DES ZONES DE DETECTION, DES ZONES DE MISE EN SECURITE ET DES ARRETS TECHNIQUES.....	15
8.3	TABLEAU DE CORRELATION ZONE DE DETECTION ET ZONES DE MISE EN SECURITE	15
8.4	INFORMATIONS TELECOMMANDE ET CONTROLE DE POSITION DAS	15

	DOC – N°	CAPSE-2014-2490-02-CdC-SSI rev 0
	TYPE	CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL SSI
Titre	Entrepôt n°2 6000m² - ZAC PANDA - SOCALOG	

0 GLOSSAIRE

APSAD	Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurances Dommages
BAPS	Bureau de l'Assemblée de la Province Sud
CP	Commission Permanente
DIMENC	Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie de Nouvelle Calédonie
ERP	Etablissement Recevant du Public
ESFR	Early Suppression Fast Response
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
NSI	Notice de Sécurité Incendie
RTI	Indice de Temps de Réponse

Termes techniques normes :

AES	Alimentation Electrique de Sécurité
APS	Alimentation Pneumatique de Sécurité
BAAS	Bloc Autonome d'Alarme Sonore
CMSI	Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie
CTP	Cheminement Technique Protégé
DAC	Dispositif Adaptateur de Commande
DAD	Détecteurs Autonomes Déclencheurs
DAS	Dispositif Actionné de Sécurité
DC	Dispositif de Commande
DCM	Dispositif de Commande Manuelle
DCMR	Dispositif de Commandes Manuelles Regroupées
DCT	Dispositif Commandé Terminal
DDO	Dispositif de Demande d'Ouverture
DENFC	Dispositif d'Evacuation Naturelle de Fumées et de Chaleur
DI	Détecteur Incendie
DL	Diffuseur Lumineux
DM	Déclencheur Manuel
DS	Diffuseur Sonore
DSAF	Dispositif Sonore d'Alarme Feu

	DOC – N°	CAPSE-2014-2490-02-CdC-SSI rev 0
	TYPE	CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL SSI
Titre	Entrepôt n°2 6000m² - ZAC PANDA - SOCIALOG	

DSNA	Diffuseurs Sonores Non Autonomes
EAES	Equipement d'Alimentation en Energies de Sécurité
ECS	Equipement de Contrôle et de Signalisation
SDAD	Système de Détecteurs Autonomes Déclencheurs
SDI	Système de Détection Incendie
SMSI	Système de Mise en Sécurité Incendie
SSI	Système de Sécurité Incendie
SSS	Système de Sonorisation de Sécurité
UCMC	Unité de Commande Manuelle Centralisée
UGA	Unité de Gestion d'Alarme
UGCIS	Unité de Gestion Centralisée des Issues de Secours
US	Unité de Signalisation
VMC	Ventilation Mécanique Contrôlée
VTP	Volume Technique Protégé
ZA	Zone de diffusion d'Alarme
ZC	Zone de Compartimentage
ZD	Zone de Détection
ZDA	Zone de Détection Automatique
ZDM	Zone de Détection par déclencheurs Manuels
ZF	Zone de désenfumage
ZS	Zone de mise en Sécurité

	DOC – N°	CAPSE-2014-2490-02-CdC-SSI rev 0
	TYPE	CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL SSI
Titre	Entrepôt n°2 6000m² - ZAC PANDA - SOCIALOG	

1 GENERALITES ET CLASSEMENT

1.1 OBJET DU PRESENT DOSSIER

Dans le cadre de la mission de coordination SSI réalisée par CAPSE NC, il est nécessaire de produire un cahier des charges fonctionnel afin de définir certains principes pour les entreprises installatrices.

1.2 CLASSEMENT

L'établissement n'est pas classé ERP.

L'établissement est classé droit du travail mais cela n'a aucun impact sur la coordination SSI.

Selon le dossier ICPE de BIOTOP, le classement ICPE est autorisation simplifiée selon la rubrique n°1510 (stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des entrepôts couverts). Ce même dossier indique qu'il faudra respecter la délibération n°251-2011/BAPS/DIMENC du 01/06/11 (pour la rubrique 1510).

1.3 NORMES APPLICABLES

Les normes mentionnées au chapitre 4 de la NF S 61-930 « Systèmes concourant à la sécurité contre les risques d'incendies » sont les suivantes :

- NF S 61-931, SSI — Dispositions générales
- NF S 61-932, SSI — Système de Mise en Sécurité Incendie
- NF S 61-933, SSI — Règles d'exploitation et de maintenance
- NF S 61-934, SSI — Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie
- NF S 61-935, SSI — Unités de Signalisation
- NF S 61-936, SSI — Équipements d'Alarme
- NF S 61-937, SSI — Dispositifs Actionnés de Sécurité (NF S 61 937-1 à 11)
- NF S 61-938, SSI — DCM, DCMR, DCS, DAC
- NF S 61-939, SSI — Alimentations Pneumatiques de Sécurité
- NF S 61-940, SSI — Alimentations Electriques de Sécurité
- NF S 61-950, Matériels de détection d'incendie — Détecteurs et organes intermédiaires
- NF S 61-961, Matériels de détection d'incendie — DAD
- NF EN 54-1, SDI — Partie 1 : Introduction
- NF EN 54-2, SDI — Partie 2 : ECS (+ amendement A1)
- NF EN 54-4, SDI — Partie 4 : Équipement d'alimentation électrique (+ amendements A1 et A2)
- NF EN 54-5, SDI — Partie 5 : Détecteurs de chaleur (+ amendement A1)
- NF EN 54-7, SDI — Partie 7 : Détecteurs ponctuels fonctionnant suivant le principe de la diffusion de la lumière ou de l'ionisation (+ amendements A1 et A2)

	DOC – N°	CAPSE-2014-2490-02-CdC-SSI rev 0
	TYPE	CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL SSI
Titre	Entrepôt n°2 6000m² - ZAC PANDA - SOCIALOG	

- NF C 48-150, BAAS d'urgence
- NF EN 60-849, Systèmes électroacoustiques pour services de secours
- NF S61-970 – Système de Détection Incendie

2 CATEGORIE DU SSI

Le SSI sera de catégorie A de technologie adressable.

Toutes ses composantes permettront une extension de 30%.

La formation est à la charge de l'entreprise en charge du matériel central.

L'installation a pour principes essentielles :

- la détection automatique incendie (avec détecteurs automatique « classique » et le système d'extinction automatique à eau) et la prise en compte de l'activation des déclencheurs manuels,
- la mise en œuvre de la fonction d'évacuation (alarme générale, transmission de l'alarme),
- la mise en œuvre de la fonction compartimentage (porte coulissante à fermeture automatique).

Le désenfumage ne sera pas relié au SSI ; ce cahier des charges donnera quand même des exigences à ce sujet.

3 ORGANISATION DES ZONES DE DETECTION ET DE MISE EN SECURITE

3.1 ZONES DE MISE EN SECURITE

La ZA1 englobe l'ensemble de l'établissement.

La ZC1 englobe l'ensemble de l'établissement.

3.2 ZONES DE DETECTION

Les zones de détection manuelles sont les suivantes :

- ZDM2 = la cellule avec l'atelier de charge,
- ZDM1 = le reste des locaux.

Les zones de détection automatique sont les suivantes :

- ZDA1.1 = bureaux (avec détecteurs automatiques « classique »),
- ZDA1.2 = locaux de services électriques (avec détecteurs automatiques « classique »),

	DOC – N°	CAPSE-2014-2490-02-CdC-SSI rev 0
	TYPE	CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL SSI
Titre	Entrepôt n°2 6000m² - ZAC PANDA - SOCALOG	

- ZDA2.1 = poste sprinklage local incendie,
- ZDA2.2 = poste sprinklage cantons 1 et 2,
- ZDA2.3 = poste sprinklage cantons 3 et 4 + local de charge.

3.3 CORRELATION ZS ET ZD

Une détection dans ZDM1, ZDA1.1 ou ZDA1.2 entraîne :

- l’alarme générale pendant 5min dans l’ensemble de l’établissement,
- la transmission de l’alarme à l’exploitant et la société de gardiennage.

Une détection incendie (sprinkleur) dans ZDA2.X (X = 1, 2 ou 3) ou manuelle ZDM2 entraîne :

- l’alarme générale pendant 5min dans l’ensemble de l’établissement,
- la transmission de l’alarme à l’exploitant et la société de gardiennage,
- la fermeture de l’unique porte coulissante à fermeture automatique.

4 CONSTITUANT DU SSI ET POSITIONNEMENT DES MATERIELS CENTRAUX ET DEPORTES EVENTUELS

4.1 GENERALITES

Le SSI de catégorie A sera composé du matériel suivant :

- un SDI avec ECS, DI, DM, réception signal de l’extinction automatique à eau,
- un CMSI avec :
 - o une UGA de type 1,
 - o des DSNA (au sens de la norme NF EN 54-3),
 - o une UCMC,
 - o une porte coulissante à fermeture automatique,
 - o des DCT (alarme exploitant).
- les AES correspondantes.

L’ECS et le matériel central du CMSI seront implantés dans le bureau d’accueil dans le hall de l’accès principal bureaux.

L’entreprise qui fournit les équipements centraux s’attachera à proposer un ECS/CMSI permettant de répondre aux exigences de ce cahier des charges. Le cas échéant il sera justifié la non possibilité de le faire.

	DOC – N°	CAPSE-2014-2490-02-CdC-SSI rev 0
	TYPE	CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL SSI
Titre	Entrepôt n°2 6000m² - ZAC PANDA - SOCIALOG	

La norme NF S 61-970 nous autorise à reprendre des informations émanant des alarmes techniques liées à la sécurité incendie sur l'ECS. Les intitulés d'alarme technique qui pourront apparaître sur l'ECS seront les suivants :

- « démarrage pompe incendie »,
- « défaut pompe incendie »,
- « défaut de niveau réserve incendie ».

En plus de l'apparition sur l'écran de l'ECS, il devra apparaître le signal de dérangement avec la sonnerie.

4.2 SYSTEME DE DETECTION INCENDIE

4.2.1 DETECTION AUTOMATIQUE

Des détecteurs automatiques ponctuels de fumées doivent être installés dans les locaux des bureaux (hors sanitaires et salle d'eau) et les locaux de services électriques.

Le reste de l'installation est couverte par l'extinction automatique à eau qui fait office de détection ; comme autorisé dans la délibération n°251-2011 et au chapitre 4.5.1 (reprise d'information) de la norme NF S61-970.

Ci-dessous quelques définitions

- S = surface du local
- h = hauteur du local
- i = angle d'inclinaison du plafond par rapport à l'horizontale
- A.max = surface maximale surveillée par un détecteur
- D = distance horizontale maximale entre tout point du plafond et un détecteur
- K = facteur de risque
- An = surface nominale normalement surveillée par un détecteur

Pour chaque local :

- S est inférieure à 80m²,
- h est inférieure à 12m,
- i est inférieur à 20°.

Par conséquent, A.max est de 80m² et D est de 6,7m.

Pour les locaux, K est de 0,6 d'où An = 48m². Il y a 12 locaux de moins de 48m² d'où 12 détecteurs.

Pour les circulations horizontales, K est de 1 d'où An = 80m² :

- le dégagement 1 et le hall seront couverts par 2 détecteurs,
- le dégagement 2 sera couvert par couverts par 5 détecteurs,

	DOC – N°	CAPSE-2014-2490-02-CdC-SSI rev 0
	TYPE	CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL SSI
Titre	Entrepôt n°2 6000m² - ZAC PANDA - SOCIALOG	

Soit un total de 20 détecteurs.

S'il le pense nécessaire, il appartient à l'installateur d'éventuellement proposer un autre type de technologie de détection pour les locaux électriques (exemple : détection flamme pour le groupe électrogène).

Il appartient à l'installateur de respecter les règles d'installations de la NF S 61-970 « Règles d'installation des Systèmes de Détection Incendie ». L'installateur a une obligation de résultat et pourra proposer tout autre philosophie de détection (technologie, implantation) pour y parvenir.

4.2.2 DETECTION MANUELLE

Les DM doivent être disposés dans les circulations à proximité des sorties. Ils doivent être placés à une hauteur comprise entre 0,90m et 1,30m au-dessus du niveau du sol et ne pas être dissimulés par le vantail d'une porte lorsque celui-ci est maintenu ouvert. De plus, ils ne doivent pas présenter une saillie supérieure à 0,10 mètre.

Il y aura des déclencheurs manuels à chaque porte donnant sur l'extérieur (y compris locaux électriques et local sprinkler) avec en plus un déclencheur à la sortie du local de charge.

Cela donne un total de 13DM.

4.2.3 INDICATION DE ZONE

Pour rappel d'une exigence du chapitre 7.1 de la norme NF S61-970, chaque détecteur et chaque déclencheur manuel doivent au moins comporter l'indication de la zone dont ils relèvent. Cette indication doit être visible et être placée sur le socle ou à proximité immédiate. Le repérage doit être en accord avec l'indication fournie par l'ECS.

4.3 SYSTEME DE MISE EN SECURITE INCENDIE

4.3.1 FONCTION EVACUATION

4.3.1.1 Dispositifs sonores

Il sera installé des DSNA.

Pour la cellule, il est proposé d'installer un DSNA par canton (donc 4) dont un à proximité de l'entrée du local de charge. Ensuite il est proposé de rajouter 2 DSNA pour les bureaux, 1 pour le local transfo et 1 extérieur pour les locaux groupe électrogène et sprinkler. Cela donne un total de 8.

Il appartient tout de même à l'entreprise d'éventuellement rajouter des DS selon son dimensionnement de telle sorte que l'audibilité du signal soit effective dans tous les locaux.

4.3.1.2 Alarme exploitant

L'alarme sera transmise en tout temps à l'exploitant et la société de gardiennage.

	DOC – N°	CAPSE-2014-2490-02-CdC-SSI rev 0
	TYPE	CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL SSI
Titre	Entrepôt n°2 6000m² - ZAC PANDA - SOCIALOG	

4.3.2 FONCTION COMPARTIMENTAGE

4.3.2.1 Portes coulissantes à fermeture automatique

La porte coulissante à fermeture automatique respectera la norme NF S 61-937-3.

Cette porte sépare la cellule de l'atelier de charge.

Il n'y aura aucun report de position de sécurité.

5 PARTICULARITE DESENFUMAGE

Les exutoires d'évacuation des fumées respecteront la norme NF S 61-937-7 car il s'agit de DENFC.

Le bureau de contrôle valide l'utilisation de DENFC avec classe de charge éolienne WL1500.

Selon un extrait de l'article 2.2.8.2 de la délibération n°251-2011, en présence d'un système d'extinction automatique à eau, les dispositifs d'ouverture automatique des exutoires sont réglés de telle façon que l'ouverture des organes de désenfumage ne puisse se produire avant le déclenchement automatique de l'extinction automatique.

Par conséquent, par application de l'annexe 3 du référentiel APSAD R17 « Règles d'installation – Désenfumage - Systèmes de désenfumage naturel » (édition mars 2010), dans le cas d'une installation d'extinction automatique à eau de type ESFR avec température de déclenchement 74°C, les fusibles thermiques d'autocommande des exutoires doivent être de catégorie 2 tarés à 140°C mini ou RTI>80.

Voir l'extrait du référentiel APSAD R17 en annexe de ce document.

A noter que, dans un même canton, au-delà d'une surface à désenfumer de 500m², l'APS à usage unique et le réseau de distribution correspondant ne peuvent alimenter la totalité des exutoires et des ouvrants de désenfumage. Il y a lieu de séparer l'installation en deux parties approximativement de même importance, réparties chacune sur l'ensemble du canton. Toutefois, le DCM doit être unique.

Chaque cellule étant divisée en cantons, le désenfumage se fait par canton. Chaque canton aura donc ces 2 propres commandes manuelles de déclenchement. Une commande manuelle sera le coffret bizona décrit précédemment pour la règle des 500m² et l'autre sera un autre organe de commande dans le canton actionnant le coffret bizona.

Dans une cellule, des amenées d'air frais d'une superficie égale à la surface des exutoires du plus grand canton sont réalisées soit par des ouvrants en façade, soit par des bouches raccordées à des conduits, soit par les portes des cellules à désenfumer donnant sur l'extérieur.

6 DOSSIER D'IDENTITE SSI

Afin d'établir le dossier d'identité du SSI, de respecter le chapitre 14 de la NF S 61-932, les informations suivantes devront être fournies au coordinateur SSI :

	DOC – N°	CAPSE-2014-2490-02-CdC-SSI rev 0
	TYPE	CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL SSI
Titre	Entrepôt n°2 6000m² - ZAC PANDA - SOCALOG	

A2

Notice pour l'exploitation du SSI (SDI et CMSI) comprenant les consignes simplifiées d'exploitation des matériels principaux.

A3

- le plan d'implantation des matériels centraux du SSI ;
- le plan des faces avant de l'ECS et CMSI.

A4

Plans des ZD avec localisation ZDA et ZDM.

Plans et/ou schémas des réseaux électriques du SDI tels qu'exécutés, avec indication des CTP, si requis.

Plans précisant la localisation et l'identification des DAI et des DM.

Plans et/ou schémas des réseaux électriques du CMSI tels qu'exécutés, avec indication des CTP, si requis.

A5

Plans précisant la localisation :

- des DC ;
- des DS ;
- des organes de réarmement ;
- des alimentations, EAES et AES ;
- des VTP.

A9

Listing de programmation SDI et CMSI.

A10

Schéma unifilaire du système installé : synoptique SDI et synoptique CMSI.

A11

Plans et/ou schémas des réseaux aérauliques et pneumatiques du désenfumage.

A12

Contrat de maintenance, le cas échéant, et notice de maintenance.

B4

Attestation de formation de l'exploitant (**formation à la charge de l'entreprise en charge du matériel central**)

B5

Certificats de conformité aux normes des matériels (PV, certificat ou attestation) et document attestant l'associativité entre les différents constituants (rapport d'associativité).

B6

Listes des matériels du SSI installé (désignations, références et quantités).

B7

	DOC – N°	CAPSE-2014-2490-02-CdC-SSI rev 0
	TYPE	CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL SSI
Titre	Entrepôt n°2 6000m² - ZAC PANDA - SOCIALOG	

Plan de câblage des baies.

B8

Documentations techniques (mise en service, maintenance, etc.) des matériels du SSI donnant leurs caractéristiques.

C4

Rapport d'essais par autocontrôle réalisés par les installateurs.

7 PROCEDURE DE RECEPTION TECHNIQUE DU SSI

Toute installation doit faire l'objet d'une réception technique. Elle est menée par le coordinateur SSI en présence de représentants de l'utilisateur, des installateurs et du bureau de contrôle.

Préalablement à la réception technique, l'installateur réalise, pour chaque matériel qui le concerne, l'ensemble des essais par autocontrôle et doit établir un document indiquant les résultats obtenus et attestant du bon fonctionnement de chacun de ces matériels. Ce document doit être fourni, notamment, au coordinateur SSI (préalablement à la réception). Le résultat de chaque essai est enregistré et annexé au dossier d'identité.

Les installateurs devront être disponibles avec les techniciens et matériels nécessaires aux différents essais et réarmement.

La réception technique consiste :

- en des contrôles visuels permettant de vérifier la conformité du système installé, au regard des spécifications figurant dans le cahier des charges fonctionnel ;
- en des essais de réception technique ;
- en la vérification des documents techniques contenus dans le dossier d'identité ;
- en la fourniture d'un rapport de réception technique. Ce document comportera une conclusion qui donne une synthèse des éventuelles remarques.

Les vérifications fonctionnelles doivent permettre de s'assurer du bon fonctionnement du SSI et de la corrélation des différents lots techniques. Des essais de corrélation seront réalisés pour chaque ZF, ZC et ZA à partir de chaque ZDA, ZDM et chaque commande UCMC.

Des essais de défaut d'alimentation du matériel central seront réalisés (sur la source normale/remplacement et la source de sécurité). La liaison ECS/CMSI sera également testée.

	DOC – N°	CAPSE-2014-2490-02-CdC-SSI rev 0
	TYPE	CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL SSI
Titre	Entrepôt n°2 6000m² - ZAC PANDA - SOCALOG	

8 ANNEXES

8.1 EXTRAIT REFERENTIEL APSAD R17

Règle APSAD R17 – Mars 2010

Systèmes de désenfumage naturel

Tableau 5 - Le mode de déclenchement du désenfumage en fonction du type de sprinkleur et du risque protégé (issu du tableau T 13.3.5.5 de la règle APSAD R1)

Type de sprinkleurs et contexte de protection		Mode de déclenchement du désenfumage	Cas du désenfumage naturel déclenché par				
			Dispositif de commande manuelle	Fusible thermique (au sens de la NF S 61-937)		Système de détection d'incendie	
				Individuel (1)	Par canton ou groupe d'appareils	Individuel (1)	Par canton ou groupe d'appareils
Cas général des installations sprinkleur : - conventionnel - spray - ELO - Grosses gouttes	T ^{spk} 68°		Fusible catégorie 1 taré à 93°C mini ou RTI > 80			L'efficacité du sprinkleur est susceptible d'être compromise si l'ouverture des exutoires est déclenchée automatiquement par la DAI (4)	
	T ^{spk} 93°C		Fusible catégorie 1 taré à 93°C mini ou RTI > 80				
	T ^{spk} 141°C		Fusible catégorie 2 taré à 140°C mini ou RTI > 80				
Installations sprinkleurs dans les ERP sauf type O, L(3), U, P(2), S(2) et R avec internat	T ^{spk} 68°C		Fusible catégorie 1 taré à 70°C				
	T ^{spk} 93°C		Fusible catégorie 1 taré à 70°C				

	DOC – N°	CAPSE-2014-2490-02-CdC-SSI rev 0
	TYPE	CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL SSI
Titre		
Entrepôt n°2 6000m² - ZAC PANDA - SOCALOG		

Installations sprinkleurs dans les ERP type O, L(3), U, P(2), S(2) et R avec internat	T ^{spk} 68°C	Nécessaire et obligatoire	Fusible catégorie 1 taré à 70°C	A proscrire car inefficace en toute circonstance (4)	Cas exceptionnel à étudier au cas par cas	Nécessaire et obligatoire. Du fait de la géométrie de ce type de locaux le fonctionnement des spk est compatible avec ce mode de déclenchement
Zone ne recevant pas de public mais appartenant à un établissement ERP (réserve des supermarchés ou zone bureaux par exemple)	T ^{spk} 68°C		Fusible catégorie 1 taré à 93°C mini ou RTI > 80			
	T ^{spk} 93°C		Fusible catégorie 1 taré à 93°C mini ou RTI > 80			
	T ^{spk} 141°C		Fusible catégorie 2 taré à 140°C mini ou RTI > 80			
Installations de type ESFR	T ^{spk} 68°C ou 74°C		Fusible catégorie 2 taré à 140°C mini ou RTI > 80			L'efficacité du sprinkleur est susceptible d'être compromise si l'ouverture des exutoires est déclenchée automatiquement par la DAI (4)
<p>RTI : Indice de temps de réponse en (°C.s)^{1/2} – ne correspond pas à un temps en seconde mais permet une comparaison entre les différents indices. ELO : Extra large orifice ESFR : Sprinkleur à détection rapide et extinction précoce (Early Suppression fast response) (1) : 1 par exutoire (2) : si 1^{er} catégorie (3) si plus de 3000 personnes</p>						

	DOC – N°	CAPSE-2014-2490-02-CdC-SSI rev 0
	TYPE	CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL SSI
Titre	Entrepôt n°2 6000m² - ZAC PANDA - SOCALOG	

8.2 LISTE DES ZONES DE DETECTION, DES ZONES DE MISE EN SECURITE ET DES ARRETS TECHNIQUES

zones de détection			zones de mise en sécurité							
			zone de désenfumage		zone de compartimentage		zone d'alarme		arrêts techniques	
n°ZDA	n°ZDM	localisation	n°ZF	localisation	n°ZC	localisation	n°ZA	localisation	n°AT	description
	ZDM2	la cellule avec l'atelier de charge			ZC1	ensemble établissement	ZA1	ensemble établissement	AT1	alarme exploitant et gardiennage
	ZDM1	le reste des locaux								
ZDA1.1		bureaux								
ZDA1.2		local groupe électrogène et local transformateur								
ZDA2.1		poste sprinklage local incendie								
ZDA2.2		poste sprinklage cantons 1 et 2								
ZDA2.3		poste sprinklage cantons 3 et 4 + local de charge								

8.3 TABLEAU DE CORRELATION ZONE DE DETECTION ET ZONES DE MISE EN SECURITE

zone de détection	zone de mise en sécurité						n°observation
	zone de désenfumage	zone de compartimentage		zone d'alarme			
n° de ZD	n° de ZF	n° de ZC	portes coulissantes à fermeture automatique NF S 61-937-3	n° de ZA	diffusion générale	n°AT	
ZDM1	NON	NON	-	ZA1	sans temporisation	AT1	
ZDM2	NON	ZC1	1 porte entre la cellule et le local de charge	ZA1	sans temporisation	AT1	
ZDA1.1	NON	NON	-	ZA1	sans temporisation	AT1	
ZDA1.2	NON	NON	-	ZA1	sans temporisation	AT1	
ZDA2.X	NON	ZC1	1 porte entre la cellule et le local de charge	ZA1	sans temporisation	AT1	1

Observations :

1) La dénomination ZDA2.X est utilisée pour les ZDA2.1 à ZDA2.3 car elles entraînent toutes la même mise en sécurité.

8.4 INFORMATIONS TELECOMMANDE ET CONTROLE DE POSITION DAS

DAS/DAC		télécommande				caractéristique de l'entrée			contrôle	
désignation	norme	sur ZDA	sur ZDM	sur UCMC	sur DCM/DAC	pneumatique ou mécanique	électrique		attente	sécurité
							rupture	émission		
portes coulissantes à fermeture automatique	NF S 61-937-3	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON